Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport de recommandations
Exercice 2016

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016
Rapport de recommandations
Ce rapport contient 7 pages

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI, société ivoirienne membre de la Coopérative de droit suisse KPMG Internationale

SA d'expertise comptable, audit et commissariat aux comptes
inscrit à l'OECCA-CI sous le N°99 0025 2 23 L

Capital 300 000 000 FCFA
R.C. N°CI-ABJ-08-P-2968
C.C. N° 0502263N

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement (ST-C2D)

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan,
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordonnatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Assainissement » pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016, nous avons procédé à une revue des procédures et du système de contrôle interne de la Cellule de suivi du Projet « Assainissement ».

Au terme de notre revue, nous avons relevé quelques insuffisances d'ordre organisationnel, que nous portons à votre connaissance à travers le présent rapport. Ces insuffisances concernent principalement l' organisation comptable du projet.

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Abidjan, le 8 septembre 2017

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé

Marcel Kopoin
Associé

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI, société ivoirienne membre de la Coopérative de droit suisse KPMG International

SA d'expertise comptable, audit et commissariat aux comptes
inscrit à l'OECCA-CI sous le N°95.0025.2.23.L

Capital 350 000 000 FCFA
R.C. N°CI-ABJ-05-B-2069
C.C. N° 0502383N

Sommaire

Pages

1 Objectif et environnement de contrôle du projet 4
2 Suivi des points de recommandations de l'audit précédent 5
3 Axe d'amélioration identifié au cours du présent audit 6

1 Objectif et environnement de contrôle du projet

La Cellule de Suivi du Projet (CSP) est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer aux dirigeants et au bailleur de fonds que :

- La gestion fiduciaire est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- La gestion des immobilisations est adéquate ;
- Le système de contrôle interne de la Cellule de Suivi du Projet (CSP) est fiable et conforme aux dispositions des accords de financement ;
- Les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- Les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de la Direction et enregistrées correctement, de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié un certain nombre d'axes d'améliorations pour lesquelles des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par les Responsables de la Cellule de Suivi du Projet (CSP).

2 Suivi des points de recommandations de l'exercice précédent

2.1 Organisation comptable

Faiblesses identifiées	Actions entreprises par la CSP « Assainissement »	Conclusion
Lors de notre précédent audit, nous avions constaté qu'aucune comptabilité du projet n'était tenue au sein de la CSP. La situation des paiements et de la trésorerie était toutefois suivie par l'Agent Comptable affecté au projet.	Des actions ont été prises par le ST-C2D afin de doter la CSP d'un logiciel comptable intégrant plusieurs modules.	Recommandation en cours de résolution

2.2 Gestion des actifs

Faiblesses identifiées	Actions entreprises par la CSP « Assainissement »	Conclusion
Lors de nos travaux, nous avions constaté que les actifs acquis dans le cadre du projet ne comportaient aucune référence permettant de les identifier.	Cette situation n'a pas connu une évolution.	Recommendation reconduite. Toutefois, la CSP promet d'y remédier dans les meilleurs délais, avec l'appui du ST-C2D.

3 Axe d'amélioration identifié au cours du présent Audit

Gestion du carburant	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
Lors de nos travaux, nous avons constaté que le véhicule acquis sur le projet ne possède pas de carnet de bord permettant d'effectuer le suivi: • Des déplacements effectués dans le cadre du projet ; • Des quantités de carburant consommées par les déplacements lié au projet.	Risque sur l'affectation des ressources lié au projet Faible visibilité sur les dépenses de carburant.
Recommandation	Réponse de la CSP « Assainissement »
Nous recommandons la mise en place d'un carnet de bord utilisé sur le projet, enregistrant systématiquement les déplacements, les consommations ainsi que l'identité des personnes utilisant le matériel de transport.	Lors de la restitution, la CSP a expliqué que le véhicule est un véhicule de fonction, avec une dotation forfaitaire de carburant et qu'il n'y avait pas lieu de mettre un carnet de bord.

Gestion des contrats et indemnités du personnel	RISQUE ELEVE
Observation	Impact potentiel
Lors de nos travaux, nous avons constaté le remplacement du responsable adjoint lié au projet assainissement. Ce remplacement a fait l'objet : • D'une passation de service au 31 mai 2016 ; • D'un avis de non objection définitif de la part du bailleur en date du 20 juin 2016 ; • D'une note de prise de service physique émanant du MCLAU; Nous comprenons qu' en l'absence d'arrêté de nomination validé à ce jour et en dépit du projet de nomination lié au courrier N° 003/MSUAD/DGAD/DAD du 26 juillet 2016 transmis au Ministère en charge, aucune indemnité n'a été réglée sur l'exercice.	Sous-estimation des dépenses Risque juridique lié à l'annulation de cette affectation.
Recommandation	Réponse de la CSP « Assainissement »
Nous recommandons ainsi : • La finalisation de l'arrêté de nomination et toute autre documentation permettant de matérialiser l'implication du Responsable Adjoint sur le projet ; • La régularisation des indemnités rétroactives dues à la date de notre intervention.	L'arrêté portant modification de l'arrêté portant création de la CSP a été signé par Monsieur le Ministre. Au cours de la séance de restitution, le ST-C2D a demandé que lui soit transmis le projet de nomination du nouveau Responsable Adjoint de la CSP, afin d'en prendre connaissance et a demandé, en même temps que le Cabinet KPMG, que le caractère rétro-actif soit pris en compte. La CSP s'est engagée à transmettre le dossier le même jour.